



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

Nombre de membres : 11

En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8

Délibération N°2023-32

MATIERE : COMMANDE PUBLIQUE
SOUS-MATIERE : MARCHES
PUBLICS

OBJET :

**GROUPEMENT DE
COMMANDE VILLE / CCAS /
COMMUNAUTE DES
COMMUNES
CASTELNAUDARY
LAURAGAIS AUDOIS POUR
L'ACCORD -CADRE DE
FOURNITURE DE
CARBURANTS.**

L'an deux mille vingt-trois,

Le Mercredi 15 Novembre 2023 à 10h20,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES

Date de convocation : le 10 Novembre 2023,

PRESENTS : M. Philippe GREFFIER, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET,

ABSENTS : M. Patrick MAUGARD, Mme Catherine BAILLEAU, Mme Monique CARPENTIER,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Jacqueline BESSET

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'assemblée que depuis plusieurs années, des groupements de commande ont été mis en place entre la ville et le Centre Communal d'Action Sociale pour répondre à des besoins communs. Ces expériences ayant été concluantes, et toujours dans le but de rationaliser tant les démarches administratives liées aux procédures de passation de marché, Madame la Vice-Présidente propose de créer un nouveau groupement de commande, permanent, ayant pour objet la fourniture de carburants.

Ce type de prestation intéressant également les services de la Communauté des Communes Castelnaudary Lauragais Audois, Madame la Vice-Présidente, propose de créer un groupement tripartite.

Ce groupement de commande sera constitué, conformément aux articles L 2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique.

Madame la Vice-Présidente donne lecture du projet de convention qui définit la constitution et les modalités de fonctionnement du groupement de commandes et notamment qui désigne, en son article C, la ville comme coordonnateur dudit groupement avec les missions suivantes :

- Assister les membres dans la définition des besoins
- Définir et mettre en œuvre l'organisation technique et administrative des procédures
- Mission d'alerte et de conseil auprès des membres
- Assurer l'ensemble des opérations de sélection
- Signer et notifier l'accord-cadre.

Conformément à la convention de groupement de commande, la commission d'appel d'offres qui émettra éventuellement un avis sur l'accord-cadre sera la commission du coordonnateur.

Madame la Vice-Présidente après avoir donné toutes les informations nécessaires à la compréhension du fonctionnement du groupement de commande, sollicite du Conseil d'Administration l'approbation du principe de recourir à un groupement de commande pour l'accord-cadre de fourniture de carburants avec la Ville et la Communauté des Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Madame la Vice-Présidente sollicite la désignation du représentant légal du CCAS au sein du groupement de commande, l'approbation du projet de convention et l'autorisation de signature de la convention de groupement de commande.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVOIR DELIBERE

ACCEPTÉ le principe de constitution d'un groupement de commande pour l'accord-cadre de fourniture de carburants.

DESIGNE comme représentant légal auprès du groupement de commande Monsieur Patrick MAUGARD, Président du CCAS.

APPROUVE le projet de convention de groupement de commande.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commande.

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'assemblée que, dans le cadre du travail constant visant à optimiser les frais de fonctionnement, une réflexion sur d'éventuelles économies a été menée. La ville et le CCAS ont de nombreux besoins communs qui sont satisfaits pour chaque entité, par des marchés traités séparément ce qui multiplie les frais de publicité et complexifie leur suivi en interne.

Ampliation faite le :

20 NOV. 2023

Certifié exécutoire par réception en Préfecture le :

20 NOV. 2023

Et par publication le :

20 NOV. 2023

Par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,

Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnaudary le 15 Novembre 2023



La Vice-Présidente,

Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES